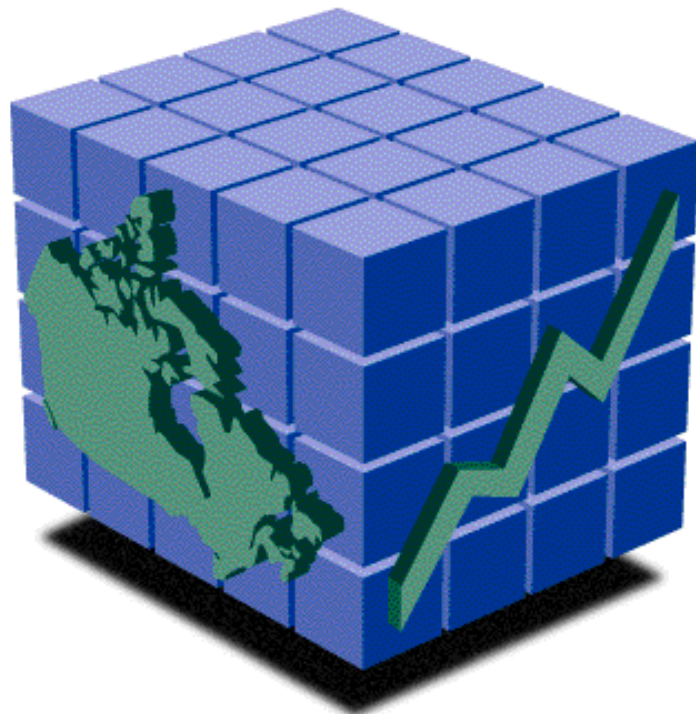




N° 92F0145GIF au catalogue

# Cartes de référence des secteurs de recensement Recensement de 2001

Guide de référence



STATISTIQUE CANADA

# GEO

STATISTICS CANADA



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada 

## **Comment obtenir d'autres renseignements**

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements par courriel	<a href="mailto:infostats@statcan.ca">infostats@statcan.ca</a>
Site Web	<a href="http://www.statcan.ca">www.statcan.ca</a>

## **Normes de service à la clientèle**

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Statistique Canada

# Cartes de référence des secteurs de recensement

## Recensement de 2001

Guide de référence

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2002

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Mars 2002

N° 92F-0145-GIF au catalogue

Ottawa

---

### Note de reconnaissance

*Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.*

---

## Quoi de neuf?

- Toutes les cartes sont produites sur du papier d'un des quatre formats les plus courants.
- Toutes les cartes comportent une légende commune qui est visible même lorsqu'elles sont pliées.
- La série comprend les 27 régions métropolitaines de recensement et les 19 agglomérations de recensement divisées en secteurs de recensement; elle comprend également les trois nouveaux centres divisés en secteurs de recensement en 2001, soit ceux de Medicine Hat (Alberta) et de Granby et Drummondville (Québec).
- Toutes les cartes sont offertes en format PDF et peuvent être imprimées sur demande.

---

# Table des matières

<b>1.</b>	<b>À propos de ce guide .....</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>Aperçu .....</b>	<b>2</b>
	Présentation	
<b>3.</b>	<b>Précisions sur le produit.....</b>	<b>4</b>
	Contenu	
	Méthode	
	Date de référence	
	Comparaison avec la série de cartes de référence des RMR, des AR et des SR de 19965	
	Restrictions	
	Applications recommandées	
<b>4.</b>	<b>Qualité des données.....</b>	<b>7</b>
	Historique	
	Précision de localisation	
	Précision des attributs	
	Cohérence logique	
	Intégralité	
<b>5.</b>	<b>Glossaire .....</b>	<b>10</b>
	<b>Annexe A : Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion ..</b>	<b>17</b>
	<b>Annexe B : Genres de subdivision de recensement selon la province et le territoire .....</b>	<b>18</b>
	<b>Annexe C : Règle d'attribution des noms de secteur de recensement .....</b>	<b>20</b>
	<b>Annexe D : Règles d'attribution des noms de région urbaine .....</b>	<b>21</b>
	<b>Références.....</b>	<b>22</b>
	<b>Produits et services de la Géographie.....</b>	<b>24</b>
	<b>Entente de licence d'utilisation finale .....</b>	<b>31</b>

## 1. À propos de ce guide

Le présent guide a été rédigé pour accompagner les cartes de référence individuelles des régions métropolitaines de recensement (RMR), des agglomérations de recensement (AR) et des secteurs de recensement (SR) de 2001 (produit n° 92F0145XIB au catalogue). Le jeu complet de cartes (comprenant des cartes pour les 27 RMR, les 19 AR et une autre qui montre l'emplacement des RMR et des AR sur l'ensemble du territoire canadien) existe également sous forme de publication (produit n° 92- au catalogue).

Le guide renferme une description du contenu des cartes, décrit la méthode utilisée pour les créer et apporte des précisions sur la qualité des données.

Le glossaire comporte des explications relatives aux termes et aux concepts géographiques qui apparaissent en caractères **gras** dans le texte. Des explications supplémentaires figurent aussi dans le *Dictionnaire du recensement de 2001* (produit n° 92-378-XPF au catalogue). Enfin, les annexes fournissent un complément d'information; le guide comprend également une liste des produits et des services connexes.

Ce guide a été réalisé à partir de la meilleure information existante au moment de sa diffusion. Il ne constitue nullement une garantie de l'exactitude des données dans le cas où l'on ferait des observations différentes de celles énoncées ici. Toutes les mesures possibles ont été prises pour livrer un produit entièrement vérifié. On ne peut toutefois garantir la fiabilité des données à 100 % (voir section 4, Qualité des données).

---

## 2. Aperçu

### Présentation

Les données du recensement sont diffusées pour de nombreuses régions géographiques allant de l'ensemble du Canada jusqu'au niveau beaucoup plus détaillé qu'est l'**aire de diffusion** (AD). Les **cartes de référence** indiquent les limites de ces régions et aident l'utilisateur à replacer les données dans leur contexte spatial. L'annexe A donne la hiérarchie des régions géographiques normalisées, y compris la hiérarchie métropolitaine où l'on trouve les **régions métropolitaines de recensement** (RMR), les **agglomérations de recensement** (AR), les **noyaux urbains**, les **banlieues urbaines** et les **banlieues rurales**, les **subdivisions de recensement** (SDR) et les **secteurs de recensement** (SR).

Les cartes de référence présentent les SR des RMR et des AR subdivisées en secteurs de recensement selon la RMR et l'AR. Toutes les cartes précisent le nom et les limites des SR. Les cartes relatives aux AR qui ne sont pas subdivisées en SR sont classées avec la série de cartes de référence des AD, par AR non subdivisée en SR (produit n° 92F0146XIB au catalogue).

Pour le Recensement de 2001, l'inclusion des AR dans le Programme des secteurs de recensement était fondée sur la taille de la population de leur noyau urbain (50 000 habitants ou plus selon le recensement précédent). Pour le Recensement de 2001, le Programme des secteurs de recensement a été élargi afin d'inclure trois AR additionnelles, soit Medicine Hat (Alberta), et Granby et Drummondville (Québec), ce qui porte à 46 le nombre total de centres divisés en SR.

Le Recensement de 2001 délimite 27 RMR et 113 AR. Toutes les RMR et 19 des AR les plus importantes sont scindées en SR. Les cartes de référence des SR, selon la RMR et l'AR, présentent les composantes de la hiérarchie métropolitaine des plus grands centres urbains comprenant des SR.

Les cartes de référence des SR, selon la RMR et l'AR, sont regroupées dans la même publication (produit n° 92F0145XIB au catalogue), mais elles sont aussi offertes en format PDF et peuvent être imprimées sur demande pour chaque RMR et AR. On compte entre une et quatre cartes pour chaque RMR et AR, comme indiqué dans le tableau suivant.

**Tableau 1. Nombre de cartes de référence par RMR ou AR**

RMR ou AR	Nbre de cartes	RMR ou AR	Nbre de cartes
Abbotsford (C.-B.) — RMR	1	Oshawa (Ont.) — RMR	2
Barrie (Ont.) — AR	1	Ottawa–Hull (Ont./Qc) — RMR	2
Belleville (Ont.) — AR	2	Peterborough (Ont.) — AR	1
Brantford (Ont.) — AR	1	Prince George (C.-B.) — AR	1
Calgary (Alb.) — RMR	2	Québec (Qc) — RMR	2
Chicoutimi–Jonquière (Qc) — RMR	1	Red Deer (Alb.) — AR	1
Edmonton (Alb.) — RMR	2	Regina (Sask.) — RMR	2
Drummondville (Qc) — AR	1	St. Catharines–Niagara (Ont.) — RMR	1
Granby (Qc) — AR	1	St. John's (T.-N.-L.) — RMR	2
Guelph (Ont.) — AR	1	Saint John (N.-B.) — RMR	2
Halifax (N.-É.) — RMR	2	Saint-Jean-sur-Richelieu (Qc) — AR	1
Hamilton (Ont.) — RMR	2	Sarnia (Ont.) — AR	1
Kamloops (C.-B.) — AR	1	Saskatoon (Sask.) — RMR	2
Kelowna (C.-B.) — AR	1	Sault Ste. Marie (Ont.) — AR	1
Kingston (Ont.) — RMR	2	Sherbrooke (Qc) — RMR	2
Kitchener (Ont.) — RMR	2	Greater Sudbury (Ont.) — RMR	2
Lethbridge (Alb.) — AR	1	Thunder Bay (Ont.) — RMR	1
London (Ont.) — RMR	2	Toronto (Ont.) — RMR	3
Medicine Hat (Alb.) — AR	1	Trois-Rivières (Qc) — RMR	2
Moncton (N.-B.) — AR	2	Vancouver (C.-B.) — RMR	3
Montréal (Qc) — RMR	3	Victoria (C.-B.) — RMR	2
Nanaimo (C.-B.) — AR	1	Windsor (Ont.) — RMR	1
North Bay (Ont.) — AR	1	Winnipeg (Man.) — RMR	2



### 3. Précisions sur le produit

#### Contenu

Les cartes de la présente série indiquent pour chaque région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR) des renseignements sur les limites, les attributs et sur le fond de carte. Les secteurs de recensement (SR), les subdivisions de recensement (SDR), les noyaux urbains, les banlieues urbaines et les banlieues rurales y sont délimités. Les localités désignées (LD) sont indiquées au moyen d'un point représentatif. L'information sur les attributs comprend le nom des RMR et des AR, le nom et le genre des SDR et le nom des LD et des SR. Veuillez vous reporter à l'annexe B, où se trouve la liste des genres de SDR, et à l'annexe C, qui comprend des explications sur les règles d'attribution des noms de SR. Sur le fond de carte apparaissent les rues, les cours d'eau, les lacs, les voies ferrées et d'autres traits importants.

#### Méthode

Ces séries de cartes de référence ont été produites à partir de fichiers numériques, à l'aide des logiciels ArcView (version 3.2), un logiciel SIG (système d'information géographique) créé par l'Environmental Systems Research Systems Research Institute Inc. (ESRI), et AVALabel<sup>MC</sup> (version 3.1), une extension du logiciel SIG ArcView créée par la MapLogic Corporation pour l'étiquetage des traits. Le système ainsi obtenu comprend les quatre composantes suivantes : un module servant à l'extraction des données d'entrée et à l'intégration, un module de chargement des données d'entrée, un module automatisé de conception et de dessin de cartes, et un module d'enrichissement cartographique manuel.

Les renseignements vectoriels figurant sur le fond de carte (littoral, rivières, lacs, routes) ont été tirés de la Base géographique nationale (BGN) et de Géobase Hydrologie, Canada.

Les noms géographiques des masses d'eau (cours d'eau, lacs, etc.) ont été tirés du *Répertoire toponymique concis du Canada*<sup>1</sup>, et ceux des baies, des océans, des golfes, des détroits, des mers, des îles et de certains lacs ou cours d'eau ont été extraits de la liste des noms d'intérêt pancanadien de la Commission de toponymie du Canada. Les limites des régions géographiques de recensement proviennent d'un fichier numérique interne des limites des îlots de recensement (IR). Les couplages entre les IR, les SR, les SDR, les RMR et les AR sont ceux qu'on trouve dans les tableaux ORACLE de la Base d'extraction de données. (Cette base de données comporte des renseignements sur les attributs de toutes les régions géographiques normalisées, y compris les liens ou les relations entre ces régions.) L'échelle des cartes varie.

#### Date de référence

La **date de référence géographique** est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement sont recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2001, la date de référence géographique était le **1<sup>er</sup> janvier 2001**.

---

1. © Sa Majesté du chef du Canada, avec la permission de la Commission de toponymie du Canada, Ressources naturelles Canada.

Il arrive souvent que le nom, les limites ou d'autres caractéristiques des régions géographiques changent (par exemple, fusions de municipalités, annexions, changements de nom ou de statut). Étant donné que le cadre géographique est utilisé aux fins de la collecte des données du recensement, la date de référence géographique doit être déterminée suffisamment à l'avance du jour du recensement pour que tous les changements soient intégrés à temps. En outre, les administrations fédérale et provinciales compétentes ne donnent avis de ces changements, en règle générale, qu'après leur mise en application. Voilà pourquoi les données du recensement sont établies selon les régions géographiques en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2001, si les renseignements sur les changements sont parvenus à Statistique Canada avant le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Comme les données du recensement décrivent une situation qui existait le jour du recensement (le 15 mai 2001), alors que le cadre géographique a été établi d'après les régions géographiques existant au 1<sup>er</sup> janvier 2001, les données peuvent avoir trait à des régions géographiques ayant changé dans l'intervalle écoulé.

Il se peut que le cadre géographique établi aux fins du recensement ne corresponde pas au cadre actuel en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2001, si les administrations fédérale et provinciales compétentes n'ont pas donné avis des changements, ou que l'avis en question a été reçu après le 1<sup>er</sup> mars 2001.

### **Comparaison avec la série de cartes de référence des RMR, des AR et des SR de 1996**

Depuis 1996, on a amélioré considérablement le présent produit. La conception des cartes a été normalisée afin que la présentation de toutes les RMR et les AR soit similaire. Toutes les cartes sont produites sur du papier d'un des sept formats les plus courants. Elles comportent une légende commune qui est visible même lorsqu'elles sont pliées. Par ailleurs, elles ont toutes été produites par voie numérique à partir de données de la BGN et de de Géobase Hydrologie, Canada. Les localités désignées (LD) sont indiquées sur chaque carte au moyen d'un point représentatif et d'une étiquette. Toutes les cartes sont offertes en format PDF et peuvent être imprimées sur demande. De plus, les cartes peuvent être produites à l'aide d'un traceur à moyenne échelle.

### **Restrictions**

On ne devrait pas utiliser les cartes pour effectuer la numérisation ou pour déterminer l'emplacement exact des limites, car elles ne constituent en aucun cas une représentation juridique ou cadastrale précise des régions géographiques.

### **Applications recommandées**

Ces cartes ont été conçues dans le but d'aider l'utilisateur à trouver les limites et l'emplacement généraux des régions géographiques mentionnées dans les publications sur les données du Recensement de 2001.

En raison de la nature du concept de SR et de l'existence d'une vaste gamme de données du recensement, les SR servent à de nombreuses applications, notamment :

- la planification et la recherche urbaines et régionales, comme l'élaboration, l'évaluation et la révision des plans officiels;

- les études scolaires et les projets de recherche dans les écoles secondaires, les collèges communautaires et les universités;
- les études de marché, visant entre autres à repérer les possibilités qui se présentent et à évaluer le marché potentiel ou la capacité de service dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation, des loisirs ou de la vente au détail.

Il faut faire preuve de prudence lorsque les SR sont utilisés à des fins non statistiques.

## 4. Qualité des données

*L'énoncé de la qualité des données spatiales a pour objet de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur degré d'exactitude. L'énoncé comprend un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que les éléments suivants : l'historique, la précision de localisation, la précision des attributs, la cohérence logique et l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.*

### Historique

*L'historique des données spatiales comprend une description des fichiers d'origine à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes de dérivation, y compris la date des fichiers d'origine et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques ou des produits cartographiques.*

#### Documents de référence

Les cartes de référence de la présente série indiquent les limites et le nom des secteurs de recensement (SR) et des subdivisions de recensement (SDR) qui composent les régions métropolitaines de recensement ou agglomérations de recensement (RMR/AR), ainsi que des régions urbaines (RU) (c'est-à-dire les noyaux urbains et les banlieues urbaines). Le nom, le genre et les limites des SDR correspondent à ceux qui étaient en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2001 (date de référence géographique du Recensement de 2001). Si les avis de modification des administrations provinciales ou territoriales n'ont pas été reçus avant le 1<sup>er</sup> mars 2001, le nom, le genre ou les limites des SDR peuvent ne pas correspondre à ceux reconnus par ces administrations en date du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Les renseignements vectoriels figurant sur le fond de carte (littoral, rivières, lacs, routes) ont été tirés de la Base géographique nationale (BGN) et de Géobase Hydrologie, Canada. Les noms géographiques des masses d'eau (cours d'eau, lacs, etc.) ont été tirés du *Répertoire toponymique concis du Canada*, et ceux des baies, des océans, des golfes, des détroits, des mers, des îles et de certains lacs ou cours d'eau ont été extraits de la liste des noms d'intérêt pancanadien de la Commission de toponymie du Canada.

Les limites des régions géographiques de recensement proviennent d'un fichier numérique interne des limites des îlots de recensement (IR). Les couplages entre les IR, les SR, les SDR, les RMR et les AR sont ceux qu'on trouve dans les tableaux ORACLE de la Base d'extraction de données. (Cette base de données comporte des renseignements sur les attributs de toutes les régions géographiques normalisées, y compris les liens ou les relations entre ces régions.)

#### Méthode de dérivation

Les cartes ont été produites à l'aide d'un programme de cartographie partiellement automatisé développé au moyen de la version 3.2 d'ArcView<sup>MD</sup> et de la version 3.1 d'AVALabel<sup>MC</sup>, une extension du logiciel SIG ArcView servant à l'étiquetage des traits et créée par la MapLogic Corporation. Les problèmes d'étiquetage de traits ont été résolus manuellement.

Toutes les couvertures proviennent de la BGN. Les tableaux ORACLE de la Base d'extraction de donnée ont été utilisée pour lier les îlots de recensement aux autres régions géographiques. Les îlots de recensement ont été regroupés afin d'obtenir les autres régions géographiques.

Les noms de route proviennent des anciens fichiers de réseaux routiers (Division de la géographie de Statistique Canada) et de renseignements obtenus d'Élections Canada. Cette série de cartes a été produite suivant la projection conique conforme de Lambert à partir des méridiens centraux des provinces.

## Précision de localisation

*Cet élément représente la précision absolue et relative de la localisation des caractères géographiques. La précision absolue s'entend du degré de correspondance entre les coordonnées figurant dans l'ensemble de données et les vraies valeurs ou celles acceptées comme telles. La précision relative s'entend du degré de correspondance entre la localisation relative des caractères et leur vraie localisation relative ou celle acceptée comme telle. Les énoncés relatifs à la précision de localisation font état de la qualité du fichier ou du produit final après toutes les transformations dont il a fait l'objet.*

Les polygones de DR, d'AR, de SDR et de SR sont des agrégations des polygones des îlots de recensement et, par conséquent, la précision de localisation des limites des îlots de recensement se reflète dans ces limites de niveau plus élevé.

Les points représentatifs des localités désignées (LD) ont été produits au moyen du logiciel de SIG Arc/Info<sup>MD</sup>, qui localise le point approprié pour positionner l'étiquette ou le symbole dans chaque polygone. Par ailleurs, des points représentatifs ont été créés pour toutes les parties des localités désignées (à savoir les LD qui recoupent des SDR), mais une seule partie est indiquée sur chaque carte. Tout point représentatif de LD qui coïncidait avec une étendue d'eau a été déplacé de l'eau à la terre dans le cas des cartes de référence.

## Précision des attributs

*Par précision des attributs, on entend la précision des données quantitatives et qualitatives liées à chaque caractère, (tel que la population d'une région urbaine, le nom de rue, le nom et le code de la SDR).*

Le but de chaque carte est de fournir de l'information sur une RMR ou une AR donnée. Les SR des RMR ou AR adjacentes ne sont pas indiqués. Dans la production des cartes, c'était le positionnement des étiquettes des caractères qui posait des problèmes le plus souvent. Tout a été mis en œuvre pendant l'étape de la vérification interactive pour empêcher toute superposition d'étiquettes. Les étiquettes des RMR, des AR, des SDR et des SR suivent d'ordinaire leurs lignes de délimitation, et les étiquettes de propriété et de traits hydrographiques, leurs lignes respectives. Ainsi, le texte des étiquettes est susceptible d'épouser un tracé sinueux et tournant.

Les étiquettes de route et les traits des limites proviennent de la BGN. Quant aux traits hydrographiques, ils sont tirés du *Répertoire toponymique concis du Canada* et de la liste des noms qui ont une valeur significative dans l'ensemble du pays. Dans la plupart des cas, les étiquettes sont imprimées dans une seule langue. Dans les cartes du Québec, les étiquettes sont

inscrites en français. Dans le cas des neuf autres provinces, les étiquettes apparaissent en anglais. Cependant, les caractères majeurs sont indiqués dans les deux langues.

L'étiquetage s'effectue selon le sens de la numérisation. Ainsi, une étiquette de polygone peut apparaître à l'intérieur ou à l'extérieur du polygone, et une étiquette de rue à ligne unique, à gauche ou à droite d'un segment de la ligne.

## Cohérence logique

*La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques.*

### Cohérence interne

Toutes les limites de niveau plus élevé concordent avec les limites des îlots de recensement (IR) et peuvent être constituées en regroupant des IR entiers. Les limites des SR, qui sont définies à partir des limites des IR, suivent d'ordinaire les traits indiqués sur les cartes. (Reportez-vous à la section portant sur la méthode de dérivation.)

Là où les limites coïncident, certaines limites géographiques de niveau plus élevé représentent également des limites de niveau moins élevé, ce qui réduit la complexité des cartes. Pour obtenir d'autres renseignements, reportez-vous à la section portant sur la qualité des données pour les deux séries de cartes.

### Cohérence avec d'autres produits

Les cartes de référence du recensement donnent l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles les données du recensement sont totalisées et diffusées. Les principaux renseignements qu'elles fournissent comprennent les limites, le nom et le code des régions géographiques du recensement ainsi que les principaux caractères physiques et culturels rapportés comme les routes, les voies ferrées, les rives, les cours d'eau et les lacs.

La partie du présent guide intitulée « Produits et services de la Géographie » dresse la liste des cartes de référence disponibles pour les régions géographiques du recensement. Veuillez vous y référer afin de déterminer tout autre besoin en matière de cartes de référence.

## Intégralité

*L'intégralité indique dans quelle mesure les caractères géographiques, leurs attributs et leurs relations sont inclus dans l'ensemble de données ou en sont omis. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.*

La présente série comprend les 27 RMR et les 19 AR du Programme des secteurs de recensement. Les 94 AR qui ne font pas partie du Programme des secteurs de recensement n'apparaissent pas dans ce jeu de cartes. Toutes les routes de la BGN sont incluses. On a indiqué le nom des routes principales et, lorsque cela était possible, celles qui coïncident avec les limites d'un SR.

Les caractères du fond de carte retenus sur la carte du Canada illustrant l'emplacement des RMR et des AR ne comprennent que les principaux cours d'eau et lacs, ainsi que la route transcanadienne.

## 5. Glossaire

### **Aire de diffusion**

L'aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire du Canada.

### **Base géographique nationale**

La Base géographique nationale (BGN) est une nouvelle base de données qui comprend les routes et les limites des régions géographiques normalisées en une couche intégrée ainsi que d'autres traits physiques et culturels (p.ex. le réseau hydrographique, le réseau ferroviaire et les lignes de transport d'énergie) enregistrés comme couches distinctes.

La BGN est une base de données de maintenance interne qui n'est pas diffusée. Elle contribue au soutien d'une vaste gamme d'opérations du recensement telles que le géocodage, la mise à jour du réseau routier et des tranches d'adresses, le programme de délimitation des îlots et l'établissement des limites des régions géographiques normalisées (y compris la délimitation automatisée des secteurs de dénombrement, des régions urbaines et des aires de diffusion). En outre, la BGN servira à la production de nombreux produits de la géographie pour le Recensement de 2001, notamment les cartes de référence et les Fichiers des limites cartographiques.

### **Carte de référence**

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, le nom et le code des régions géographiques normalisées, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

### **Carte thématique**

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un thème ou plus pour les régions géographiques normalisées. La carte peut être de nature qualitative (p. ex. principaux types de fermes) ou quantitative (p. ex. variation en pourcentage de la population).

### **Chiffres ajustés**

Le terme « chiffres ajustés » désigne les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui ont été ajustés (c'est-à-dire totalisés de nouveau) pour refléter les limites actuelles du recensement (p. ex. lorsque des limites sont modifiées entre deux recensements).

### **Circonscription électorale fédérale**

Une circonscription électorale fédérale (CÉF) est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées pour 2001 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 1996.

### **Classification des secteurs statistiques**

La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible ou ZIM sans influence) ou des territoires (Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon et Nunavut). La CSS est utilisée aux fins de la diffusion des données.

**Classification géographique type**

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour trois genres de régions géographiques : **provinces et territoires**, **divisions de recensement (DR)** et **subdivisions de recensement (SDR)**. La CGT fournit des codes numériques uniques de ces régions géographiques qui constituent une structure hiérarchique.

**Code géographique**

Un code géographique est un numéro unique permettant d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

**Code postal**

Le code postal est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

**Côté d'îlot**

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues, des limites de régions géographiques normalisées ou des limites de pavés de carte.

Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.

**Date de référence géographique**

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2001, la date de référence géographique est le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

**Densité de la population**

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

**Division de recensement**

Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme les comtés, les municipalités régionales de comté et les districts régionaux) ou d'autres genres de régions. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province.

**Écoumène**

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumène, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).



### Énoncés sur la qualité des données spatiales

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

### Fichier cartographique des limites

Les Fichiers cartographiques des limites (FCL) décrivent les limites des régions géographiques normalisées, y compris les rives et les lacs, à un niveau de détail approprié pour la production de cartes à petite échelle.

### Fichier du réseau routier

Les nouveaux Fichiers du réseau routier (FRR) couvrent l'ensemble des routes du Canada et comprennent les limites des provinces et des territoires, d'autres traits visibles (p.ex. le réseau hydrographique) ainsi que des renseignements sur les attributs (p.ex. des noms de rues et des tranches d'adresses pour les rues comportant des adresses). Les nouveaux Fichiers du réseau routier (Road Network Files en anglais) remplacent les anciens Fichiers du réseau routier (Street Network Files en anglais), qui étaient des produits similaires offerts auparavant uniquement pour les grands centres urbains du Canada.

### Géocodage

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer un code géographique à des traits physiques sur les cartes et aux enregistrements de données. Ces codes permettent d'apparier géographiquement les données.

Les ménages et les codes postaux sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connus, sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot.

### Groupe de taille de la population urbaine

Le groupe de taille de la population urbaine désigne le mode de classement utilisé dans les totalisations normalisées où la répartition des **régions urbaines**, selon leur population au recensement actuel, est indiquée selon les groupes de taille prédéterminés suivants :

1 000	–	2 499
2 500	–	4 999
5 000	–	9 999
10 000	–	24 999
25 000	–	49 999
50 000	–	99 999
100 000	–	249 999
250 000	–	499 999
500 000	–	999 999
1 000 000 et plus		

Les totalisations ne sont pas limitées à ces groupes de taille prédéterminés; la base de données du recensement permet de totaliser les données selon n'importe quel groupe de taille de la population établi par l'utilisateur.

**Îlot**

Un îlot est un secteur dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou les limites des régions géographiques normalisées. Les îlots couvrent tout le territoire du Canada. Il s'agit de la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés.

**Localité**

Le terme « localité » renvoie aux noms de localités historiques des anciennes subdivisions de recensement (municipalités), des anciennes localités désignées, des anciennes régions urbaines ainsi qu'au nom d'autres entités telles que les quartiers, les bureaux de poste, les collectivités et les localités non constituées.

**Localité désignée**

Une localité désignée (LD) est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par Statistique Canada pour être considéré comme une subdivision de recensement (une municipalité) ou une région urbaine.

Les localités désignées sont établies par les provinces et les territoires en collaboration avec Statistique Canada en vue de fournir des données pour les régions inframunicipales.

**Nom de localité**

Le terme « nom de localité » renvoie à un ensemble de localités comprenant les subdivisions de recensement actuelles (municipalités), les localités désignées actuelles et les régions urbaines actuelles.

**Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale**

Les concepts de noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale permettent de faire la distinction entre les régions urbaines centrales et périphériques et les régions rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) et d'une agglomération de recensement (AR).

Un **noyau urbain** est une grande région urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. La population du noyau urbain (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 100 000 habitants dans le cas d'une RMR ou se situer entre 10 000 et 99 999 habitants dans le cas d'une AR.

Une **banlieue urbaine** comprend toutes les petites régions urbaines (ayant une population de moins de 10 000 habitants) à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas contiguë au noyau urbain de la RMR ou de l'AR.

Une **banlieue rurale** comprend tout territoire qui est situé au sein d'une RMR ou d'une AR, mais qui n'est pas considéré comme le noyau urbain ni comme la banlieue urbaine.

**Point représentatif**

Un point représentatif est un point unique qui indique l'emplacement d'un trait linéaire ou d'une entité géographique bidimensionnelle. Le point est situé au centre du trait linéaire ou de l'entité bidimensionnelle.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, les îlots, les secteurs de dénombrement, les aires de diffusion, les subdivisions de recensement et les localités désignées. Les points représentatifs de côté d'îlot et d'îlot permettent le géocodage des ménages et des codes postaux.

**Projection cartographique**

La projection cartographique est le processus consistant à représenter sur une surface bidimensionnelle (plane) des points situés sur la surface sphérique tridimensionnelle de la terre. Ce processus fait appel à une méthode directe de projection géométrique ou à une méthode de transformation calculée mathématiquement.

La projection conique conforme de Lambert est largement utilisée pour produire des cartes à petite échelle. C'est la projection cartographique la plus utilisée à Statistique Canada.

**Province ou territoire**

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées et recoupées. Le Canada est divisé en dix provinces et en trois territoires.

**Région agricole de recensement**

Les régions agricoles de recensement (RAR) sont composées d'un groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

**Région économique**

Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de **divisions de recensement** entières (sauf dans le cas de l'Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

**Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement**

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée **noyau urbain**). Un noyau urbain doit compter au moins 10 000 habitants pour former une agglomération de recensement et au moins 100 000 habitants pour former une région métropolitaine de recensement. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec la région urbaine centrale, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

Si la population du noyau urbain d'une AR devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Cependant, une RMR restera une RMR même si la population de son noyau urbain devient inférieure à 100 000 habitants. Les régions urbaines qui sont localisées dans une RMR ou une AR, mais qui ne sont pas contiguës à un noyau urbain, sont appelées **banlieues urbaines**. Quant aux régions rurales, elles sont appelées **banlieues rurales**.

Lorsque le noyau urbain d'une AR compte au moins 50 000 habitants d'après les chiffres du recensement, il est subdivisé en **secteurs de recensement**. Les secteurs de recensement de l'AR sont maintenus même si, ultérieurement, la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Toutes les RMR sont subdivisées en secteurs de recensement.

**Région rurale**

Les régions rurales comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des régions urbaines. Ensemble, les régions urbaines et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les banlieues rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

**Région urbaine**

Une région urbaine (RU) a une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement actuel. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

La population urbaine comprend toutes les personnes qui vivent dans les noyaux urbains, les noyaux urbains secondaires et les banlieues urbaines des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR), ainsi que les personnes qui vivent dans des régions urbaines à l'extérieur des RMR et des AR.

**Secteur de dénombrement**

Un secteur de dénombrement (SD) correspond à la région géographique dénombrée par un recenseur. Un SD est constitué d'un ou de plusieurs îlots adjacents. Tout le territoire du Canada est divisé en SD.

Les secteurs de dénombrement sont utilisés uniquement pour la collecte des données du recensement. L'aire de diffusion (AD) remplace le SD comme unité de base pour la diffusion.

**Secteur de recensement**

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement entre 2 500 et 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement (RMR) et d'agglomérations de recensement (AR) dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (p. ex. des planificateurs, des éducateurs, des travailleurs sociaux et des travailleurs du secteur de la santé) délimitent initialement les SR de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une RMR ou qu'une AR a été divisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau urbain de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

**Subdivision de recensement**

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leurs équivalents (par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés) utilisé pour fin de déclarations statistiques.

**Subdivision de recensement unifiée**

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement plutôt urbaines (villes, villages, etc.) qui ont été groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

**Superficie des terres**

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties des terres des régions géographiques normalisées.

Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

**Système de coordonnées**

Un système de coordonnées est un système de référence faisant appel à des règles mathématiques pour préciser des positions (endroits) sur la surface de la terre. Les valeurs des coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) ou rectangulaires (comme la projection universelle transverse de Mercator).

Les Fichiers cartographiques des limites, les Fichiers du réseau routier et les points représentatifs sont diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude.

**Système de référence géodésique**

Un système de référence géodésique est la combinaison d'un ellipsoïde, qui précise les dimensions et la forme de la terre, et d'un point de base, à partir duquel on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre.

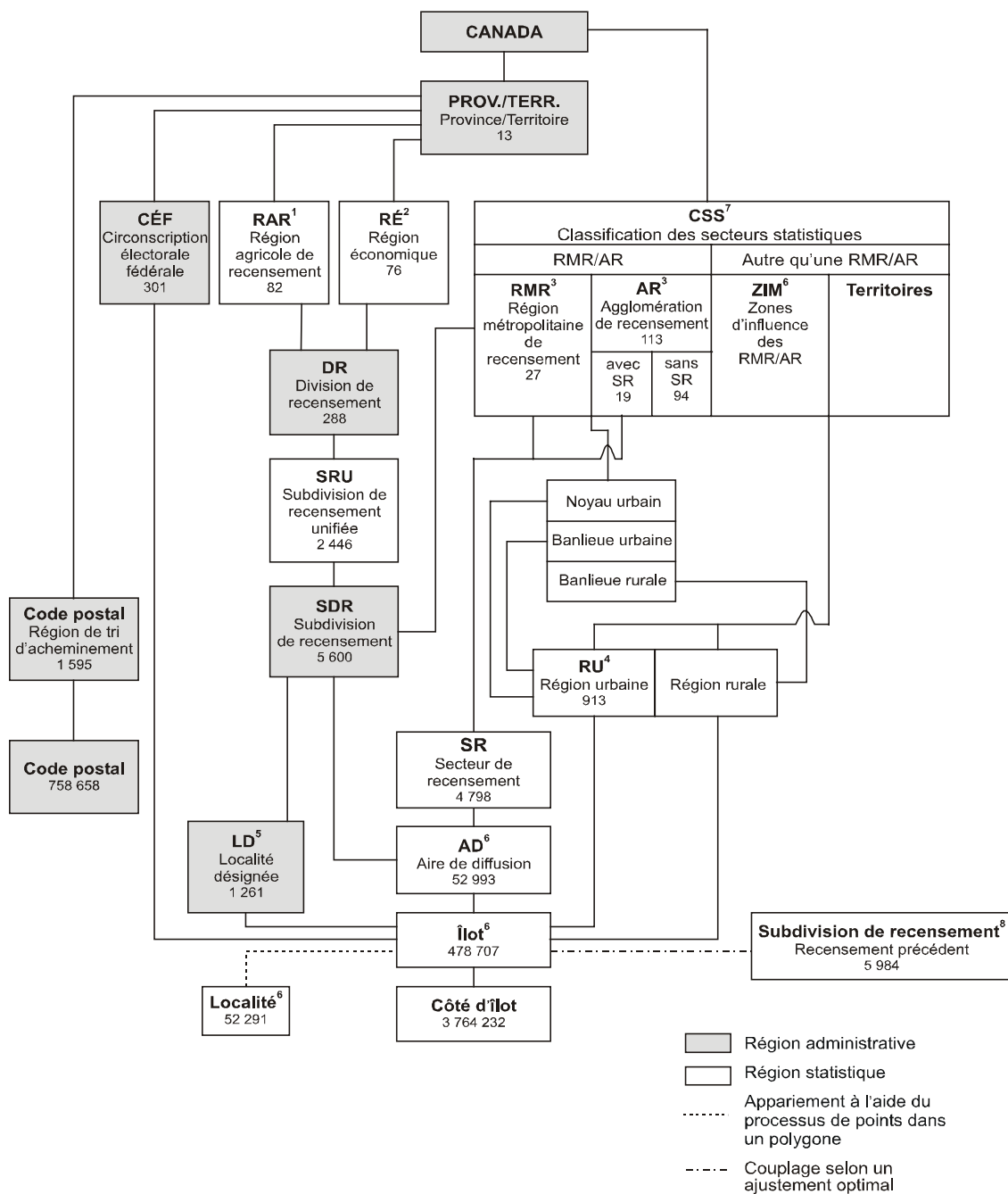
Les données spatiales du recensement de 2001 sont diffusées selon le Système géodésique nord-américain de 1983 (NAD83).

**Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement**

Le concept de zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) permet de différencier les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement situées à l'extérieur des RMR et des AR sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou sans influence) que les RMR et/ou les AR exercent sur elles.

Les subdivisions de recensement (SDR) sont classées dans l'une des catégories des ZIM en fonction du pourcentage de résidents membres de la population active occupée dont le lieu de travail est situé dans le noyan urbain des RMR ou AR visées. Les SDR sur lesquelles le même degré d'influence est exercé ont tendance à être regroupées. Les zones qu'elles forment autour des RMR et des AR sont classées dans les différentes catégories (de ZIM forte à ZIM sans influence) à mesure que la distance qui les séparent des RMR et des AR augmente.

## Annexe A : Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion



<sup>1</sup> Les régions agricoles de recensement de la Saskatchewan sont formées de subdivisions de recensement unifiées.

<sup>2</sup> Les régions économiques de l'Ontario sont formées de municipalités (subdivisions de recensement).

<sup>3</sup> Une RMR et quatre AR chevauchent les limites provinciales.

<sup>4</sup> Cinq RU chevauchent les limites provinciales.

<sup>5</sup> Les localités désignées ne couvrent pas la superficie totale des SDR. Quarante-quatre LD chevauchent les limites des SDR; 12 d'entre elles chevauchent aussi les limites des DR.

<sup>6</sup> Les zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM), les aires de diffusion, les îlots et les localités sont de nouveaux concepts pour le recensement de 2001.

<sup>7</sup> La Classification des secteurs statistiques (CSS) est une nouvelle classification qui attribue chacune des SDR selon qu'elle fasse partie d'une RMR, d'une AR, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) ou des territoires à l'extérieur des AR de Whitehorse et de Yellowknife.

<sup>8</sup> Pour le recensement de 2001 seulement, un couplage selon un ajustement optimal est établi entre les SDR de 1996 et les îlots de 2001 pour faciliter l'extraction de données historiques. Se reporter à la définition de Subdivisions de recensement – Recensement précédent.

**Annexe B : Genres de subdivision de recensement selon la province et le territoire**

Genre de subdivision de recensement		Total	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
		5 600	381	113	98	275	1 476	586	298	1 002	452	809	35	37	31
C	Cité – City	148	3	2	–	7	2	51	8	14	15	44	1	1	–
CC	Chartered Community	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–
CM	County (Municipality)	28	–	–	–	–	–	–	–	–	28	–	–	–	–
COM	Community	33	–	33	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
CT	Canton (Municipalité de)	66	–	–	–	–	66	–	–	–	–	–	–	–	–
CU	Cantons unis (Municipalité de)	7	–	–	–	–	7	–	–	–	–	–	–	–	–
DM	District Municipality	53	–	–	–	–	–	–	–	–	–	53	–	–	–
HAM	Hamlet	36	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	10	24
ID	Improvement District	8	–	–	–	–	–	–	–	–	8	–	–	–	–
IGD	Indian Government District	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–
IM	Island Municipality	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–
LGD	Local Government District	2	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–	–	–	–
LOT	Township and Royalty	67	–	67	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
M	Municipalité	590	–	–	–	–	590	–	–	–	–	–	–	–	–
MD	Municipal District	48	–	–	12	–	–	–	–	–	36	–	–	–	–
NH	Northern Hamlet	9	–	–	–	–	–	–	–	9	–	–	–	–	–
NL	Nisga'a Land	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–
NV	Northern Village	13	–	–	–	–	–	–	–	13	–	–	–	–	–
NVL	Nisga'a Village	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5	–	–	–
P	Paroisse (Municipalité de)	265	–	–	–	–	265	–	–	–	–	–	–	–	–
PAR	Parish	152	–	–	–	152	–	–	–	–	–	–	–	–	–

suite à la page suivante

Genre de SDR (suite)		Total	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
R	Réserve indienne – Indian Reserve	1 047	1	4	24	19	31	145	78	169	88	487	4	2	–
RC	Rural Community	1	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
RDA	Regional District Electoral Area	165	–	–	–	–	–	–	–	–	–	165	–	–	–
RG	Region	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
RGM	Regional Municipality	4	–	–	3	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–
RM	Rural Municipality	417	–	–	–	–	–	–	120	297	–	–	–	–	–
RV	Resort Village	43	–	–	–	–	–	–	–	43	–	–	–	–	–
S-E	Établissement indien – Indian Settlement	28	–	–	–	–	5	6	4	1	4	3	5	–	–
SA	Special Area	3	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–	–	–	–
SCM	Subdivision of County Municipality	28	–	–	28	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
SET	Settlement	31	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	13	15	3
SM	Specialized Municipality	2	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–	–
SUN	Subdivision of Unorganized	90	90	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
SV	Summer Village	52	–	–	–	–	–	–	–	–	52	–	–	–	–
T	Town	794	286	7	31	27	–	111	52	147	110	15	3	4	1
TI	Terre inuite	10	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–	–	–
TL	Teslin Land	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–
TP	Township	245	–	–	–	–	–	245	–	–	–	–	–	–	–
TR	Terres réservées	9	–	–	–	–	9	–	–	–	–	–	–	–	–
UNO	Non organisé – Unorganized	147	–	–	–	–	110	17	11	2	–	–	2	2	3
V	Ville	271	–	–	–	–	271	–	–	–	–	–	–	–	–
VC	Village cri	8	–	–	–	–	8	–	–	–	–	–	–	–	–
VK	Village naskapi	1	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–
VL	Village	647	–	–	–	69	87	11	23	307	105	40	4	1	–
VN	Village nordique	14	–	–	–	–	14	–	–	–	–	–	–	–	–



## Annexe C : Règle d'attribution des noms de secteur de recensement

À chaque SR, on attribue un «nom» numérique de sept caractères (incluant des zéros comme premier ou premiers chiffres, le point décimal et des zéros comme dernier ou derniers chiffres après le point décimal). Afin d'identifier de façon unique chaque SR à l'intérieur de la région métropolitaine correspondante, le nom du SR doit être précédé du code de RMR/AR à trois chiffres. Par exemple :

Code de RMR/AR	Nom de RMR/AR
Nom de SR	
521 0007.00	AR de Kingston (Ont.)
933 0007.00	RMR de Vancouver (C.-B.)

Lorsque le premier chiffre du nom est un zéro, il a été enlevé pour la série des cartes de référence des RMR/AR/SR. Les deux zéros après le point décimal ont été éliminés dans les cas où les SR n'ont pas été fractionnés. Par exemple :

Nom de SR	Sa représentation
0007.00	007
0123.01	123.01

Cette procédure a été adoptée pour améliorer la présentation cartographique de cette série de cartes.

Lorsqu'une RMR ou qu'une AR est incluse dans le Programme des secteurs de recensement, c'est à la subdivision de recensement (SDR) qui donne son nom à la RMR ou à l'AR que sont attribués les premiers noms de SR, à partir de 0001.00. Une fois que tous les SR compris dans la première SDR ont un nom, on poursuit en nommant les SR des SDR adjacentes, puis de celles en périphérie.

Si un SR a été divisé en deux parties ou plus par suite d'une augmentation de la population, le nombre situé après le point décimal désigne les diverses parties. Par exemple, le SR 0042.00 est divisé pour former le SR 0042.01 et le SR 0042.02. Ainsi, les utilisateurs sont en mesure d'agréger les diverses parties pour reconstituer le secteur de recensement initial.

Les noms des secteurs de recensement ne changent pas d'un recensement à l'autre, afin de maintenir la comparabilité historique.

## Annexe D : Règles d'attribution des noms de région urbaine

Le nom attribué à la région urbaine est le nom de la subdivision de recensement (SDR) principale, si celle-ci est une ville ou un village et qu'au moins 75 % de sa population réside dans la région urbaine. Le nom attribué à la région urbaine est un nom de localité approprié si moins de 75 % de la population de la SDR demeure dans la région urbaine. Si une région urbaine compte deux ou plusieurs SDR principales, un nom composé peut lui être attribué.

Les codes de région urbaine sont des codes uniques à quatre chiffres attribués dans l'ordre au moment de la délimitation des RU. Ces codes demeurent les mêmes d'un recensement à l'autre. Si une région urbaine est supprimée parce qu'elle est annexée à une autre région ou parce qu'elle ne respecte plus les seuils de population ou de densité de population, le code est retiré.

Il est recommandé de faire précéder le code de RU du code de province à deux chiffres pour identifier de façon unique chaque RU avec la province correspondante ou le territoire correspondant. Par exemple :

Code de PR-RU	Nom de RU
11 0159	Charlottetown (Î.-P.-É.)
13 0122	Campbellton (N.-B.)
24 0122	Campbellton (Qc)
46 0282	Flin Flon (Man.)
47 0282	Flin Flon (Sask.)
60 1023	Whitehorse (Yn)

## Références

- McNiven, C., H. Puderer et D. Janes. 2000. *Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) : description de la méthodologie*. Série de documents de travail de la géographie no. 2000-2. Division de la géographie. (Statistique Canada no. au catalogue 92F0138MPF). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- McNiven, C. et H. Puderer. 2000. *Délimitation au Nord canadien : un examen de la relation nord-sud au Canada*. Série de documents de travail de la géographie no. 2000-3. Division de la géographie. (Statistique Canada no. au catalogue 92F0138MPF). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- Mendelson, R. 2001. *Les structures géographiques comme variables de recensement : se servir de la géographie pour analyser les phénomènes sociaux et économiques*. Série de documents de travail no. 2001-1. Division de la géographie. (Statistique Canada no. au catalogue 92F0138MPF). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- Puderer, H. 2000. *Présentation de l'aire de diffusion pour le Recensement de 2001 : une mise à jour*. Série de documents de travail de la géographie no. 2000-4. Division de la géographie. (Statistique Canada no. au catalogue 92F0138MPF). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- Rambeau, S. et K. Todd. 2000. *Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) accompagnées de données du recensement*. Série de documents de travail de la géographie no. 2000-1. Division de la géographie. (Statistique Canada no. au catalogue 92F0138MPF). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- Statistique Canada. 2000. "Politique visant à informer les utilisateurs sur la qualité des données et la méthodologie." Approuvée le 31 mars 2000. *Manuel des politiques*. Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.  
[http://dissemination.statcan.ca/francais/concepts/inform\\_f.htm](http://dissemination.statcan.ca/francais/concepts/inform_f.htm)
- . 2002a. *Dictionnaire du recensement de 2001*. Recensement de 2001 du Canada. (Statistique Canada no. au catalogue 92-378-XPB). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- . 2002b. *Le recensement de 2001 en bref*. Recensement de 2001 de Canada. (Statistique Canada no. au catalogue 92-379-XPB). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- . 2002c. *Chiffres de population et des logements*. Recensement de 2001 du Canada. (Statistique Canada no. au catalogue 93-360-XPB confirmed?). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- . 2002d. *Classification géographique type. Volume I*. Recensement de 2001 du Canada. (Statistique Canada no. au catalogue 12-571-XPB). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.

- 
- . 2002e. *Classification géographique type. Volume II*. Recensement de 2001 du Canada. (Statistique Canada no. au catalogue 12-572-XPB). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.
- Weiss, C. et A. Akuoko-Asibey. 1998. *Tests automatisés de la superficie des terres pour le recensement de 2001: résultats préliminaires obtenus en utilisant les fichiers numériques cartographiques de 1996*. Série de documents de travail de la géographie no. 1998-1. Division de la géographie. (Statistique Canada no. au catalogue 92F0138MPF). Ottawa: Ministre responsable de Statistique Canada.

## Produits et services de la Géographie

Cette section présente un aperçu des produits et services de la géographie fondés sur le recensement de 2001. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près de chez vous.

### 1. Cartes de référence

Les cartes de référence indiquent l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Elles affichent les limites, les noms et les codes des régions géographiques normalisées ainsi que les principaux traits culturels et physiques, comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs. Plus de 5 600 cartes de référence sont disponibles pour le recensement de 2001. Compte tenu des diverses tailles des régions géographiques, différentes échelles et couvertures de carte sont requises pour montrer le niveau de détail approprié. On trouvera ci-dessous la description de chaque série de cartes.

#### Cartes de référence nationales

- 92F0172XCB Cartes de référence – ensemble complet, recensement de 2001
- 92F0144XIB Divisions de recensement, 2001
- 92F0144XIB Régions économiques et divisions de recensement, 2001
- 92F0144XIB Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, 2001
- 92F0144XIB Classification des secteurs statistiques, subdivisions de recensement, 2001
- 92F0152XPF Carte de référence des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)

#### **92F0149XPB Cartes de référence des divisions de recensement et des subdivisions de recensement**

La série de cartes de référence des divisions de recensement et des subdivisions de recensement couvre la totalité du Canada, selon la province et le territoire. Les cartes montrent les limites, les noms et les codes des divisions de recensement (par exemple les comtés et les districts régionaux) et des subdivisions de recensement (par exemple les villes, les villages, les autres entités municipales, les cantons et les réserves indiennes). Elles montrent aussi les limites des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement. La série comprend 22 cartes. Les échelles des cartes vont de 1/310 000 à 1/3 500 000.

#### **92F0145XPB Cartes de référence des secteurs de recensement, selon la région métropolitaine de recensement ou l'agglomération de recensement**

La série de cartes de référence des secteurs de recensement couvre la totalité des 27 régions métropolitaines de recensement (RMR) et des 19 agglomérations de recensement (AR) subdivisées en secteurs de recensement. Les cartes montrent les limites et les noms des secteurs de recensement et des subdivisions de recensement ainsi que les noyaux urbains, les banlieues urbaines et les banlieues rurales des RMR ou des AR. Elles comportent des renseignements en arrière-plan tels que des rivières, des lacs, des voies ferrées, les limites provinciales et d'autres traits importants. La série comprend 85 cartes, et une, deux, trois ou quatre d'entre elles couvrent chaque RMR ou AR. Elles sont produites à une échelle allant de 1/25 000 à 1/2 000 000 et leurs dimensions maximales sont d'environ 91 cm sur 101 cm (36 po sur 40 po).

**92F0146XPB Cartes de référence des aires de diffusion, selon le secteur de recensement, pour les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement**

La série de cartes de référence des aires de diffusion selon le secteur de recensement couvre la totalité des 27 régions métropolitaines de recensement (RMR) et des 19 agglomérations de recensement (AR) comprises dans le programme des secteurs de recensement. Chacune des cartes de la série couvre un secteur de recensement (SR) et montre les limites et les codes des aires de diffusion de celui-ci. La carte montre également les limites des secteurs de recensement, des subdivisions de recensement, des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement ainsi que des réseaux routiers détaillés et d'autres traits visibles (par exemple les rivières, les lacs et les voies ferrées) en arrière-plan.

La série comprend environ 4 800 cartes, soit en général une carte par secteur de recensement. Chaque carte mesure approximativement 27 cm sur 43 cm (11 po sur 17 po).

**92F0147XPB Cartes de référence des aires de diffusion, selon l'agglomération de recensement non divisée en secteurs de recensement**

La série de cartes de référence des aires de diffusion selon l'agglomération de recensement non divisée en secteurs de recensement couvre les petites agglomérations de recensement qui ne sont pas comprises dans le programme des secteurs de recensement. Chaque carte de la série couvre une agglomération de recensement (AR) et montre les limites et les codes des aires de diffusion de celle-ci. La carte montre aussi les limites des subdivisions de recensement (municipalités) ainsi que les régions urbaines et les points représentatifs des localités désignées. Les cartes comportent des renseignements en arrière-plan tels que des rivières, des lacs, des voies ferrées, les limites provinciales et d'autres traits importants.

La série comprend environ 100 cartes, soit en général une carte par agglomération de recensement. L'échelle et la taille des cartes varient, et leurs dimensions maximales sont d'environ 91 cm sur 101 cm (36 po sur 40 po).

**92F0148XPB Cartes de référence des aires de diffusion, selon la division de recensement pour les régions à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement**

La série de cartes de référence des aires de diffusion selon la division de recensement couvre les régions situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Chaque carte de la série couvre une division de recensement (DR) et montre les limites et les codes des aires de diffusion de celle-ci. Elle montre aussi les limites des subdivisions de recensement, des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement ainsi que les régions urbaines et les points représentatifs des localités désignées. Les cartes comportent des renseignements en arrière-plan tels que des rivières, des lacs, des voies ferrées, les limites provinciales et d'autres traits importants.

**2. Produits de données géographiques**

Les produits de données géographiques contiennent les chiffres de population et des logements du recensement de 2001.

**93-360-XPB Tableaux nationaux d'ensemble – Recensement de 2001**

Les tableaux nationaux d'ensemble donnent les chiffres de population et des logements d'après le recensement du Canada de 2001. Les niveaux de géographie sont le Canada, les provinces et les territoires ainsi que d'autres régions géographiques, dont les subdivisions de recensement (municipalités), les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement.

Les tableaux indiquent le taux de variation de la population et des logements entre 1996 et 2001 pour certains découpages géographiques. On trouve aussi des données sur la superficie des terres et la densité de la population. Les limites géographiques étaient en vigueur au 1er janvier 2001.

### **92F0150XCB GéoSuite, Recensement de 2001**

GéoSuite est un outil d'extraction de données, de recherche et de production de totalisations offert sur un disque compact qui contient le logiciel et les données. Il permet aux utilisateurs d'examiner les liens qui existent entre tous les niveaux géographiques normalisés et de déterminer les codes et les noms des régions ainsi que les chiffres de population et des logements. GéoSuite comprend la liste des cartes de référence des aires de diffusion (AD), ce qui facilite la recherche des cartes de référence des AD appropriées.

### **92F0086XCB Chiffres des codes postaux**

**Nota** – Les produits sur les codes postaux pour le recensement de 2001 sont à l'étude. Ces produits devraient être diffusés au quatrième trimestre de 2002. Les produits contenant les données du recensement de 1996 continueront d'être disponibles jusque-là.

**Chiffres des codes postaux, recensement de 1996** comprend les chiffres de population et des logements pour chaque secteur défini par le code postal à six caractères indiqué par les répondants. Les chiffres de population et des logements sont présentés selon le code postal, selon la région de tri d'acheminement (RTA- les trois premiers caractères du code postal) et selon la province ou le territoire. Les données sont fournies avec un logiciel de type Windows qui permet aux utilisateurs d'exécuter des manipulations de données simples telles que la recherche de l'ensemble de données correspondant à un code postal donné, l'importation de groupes de codes postaux pour lesquels on veut obtenir des données et l'exportation des groupes de codes postaux. Les documents de référence sont présentés sous forme électronique sur le disque CD-ROM.

## **3. Produits d'information spatiale**

L'information spatiale présente le profil et l'emplacement des traits géographiques. Les limites, les réseaux routiers et les autres traits des régions géographiques normalisées sont offerts en format numérique permettant la cartographie et les applications du Système d'information géographique (SIG). Ces produits comprennent les Fichiers des limites cartographiques (FLC), les Fichiers du réseau routier (FRR) et les Fichiers schématiques du réseau routier (FSRR).

### **Fichiers des limites cartographiques (FLC), Recensement de 2001**

Les Fichiers des limites cartographiques (FLC) contiennent les limites des régions géographiques normalisées ainsi que le littoral canadien et les lacs intérieurs de grande étendue, le tout étant intégré en une seule couche. Les coordonnées sont exprimées en degrés de latitude et de longitude et sont fondées sur le Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83). Les Fichiers des limites cartographiques (FLC) de 2001 remplacent les Fichiers numériques cartographiques (FNC) qui ont été produits au recensement de 1996.

Les Fichiers des limites cartographiques peuvent être utilisés conjointement avec les données du Recensement de la population, les données du Recensement de l'agriculture et d'autres données de Statistique Canada aux fins d'analyse des données et de cartographie thématique (avec un logiciel approprié). Les codes géographiques permettent de coupler les données statistiques et les limites des régions géographiques. Les FLC permettent aussi à l'utilisateur de créer de nouvelles régions géographiques en agrégeant des régions géographiques normalisées et de manipuler les données à l'aide du logiciel qu'il utilise. Sur le plan de la précision de localisation, les FLC sont compatibles avec les Fichiers du réseau routier et les Fichiers schématiques du réseau routier,

lesquels peuvent fournir des renseignements géographiques supplémentaires pour les applications cartographiques.

- 92F0160XCF Fichier des limites cartographiques des provinces et des territoires
- 92F0163XCF Fichier des limites cartographiques des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)
- 92F0161XCF Fichiers des limites cartographiques des divisions de recensement et des régions économiques
- 92F0167XCF Fichiers des limites cartographiques des subdivisions de recensement unifiées
- 92F0162XCF Fichiers des limites cartographiques des subdivisions de recensement
- 92F0165XCF Fichier des limites cartographiques des localités désignées
- 92F0166XCF Fichier des limites cartographiques des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement
- 92F0168XCF Fichiers des limites cartographiques des secteurs de recensement
- 92F0164XCF Fichier des limites cartographiques des régions urbaines
- 92F0169XCF Fichiers des limites cartographiques des aires de diffusion

**92F0159XCF Fichier des limites des divisions de recensement – Écoumène de population, recensement de 2001**

Le Fichier des limites des divisions de recensement – Écoumène de population contient l'écoumène de population généralisé fondé sur les données du recensement de 2001 relatives à la densité de la population et compte au moins un polygone d'écoumène pour chaque division de recensement (DR). Il peut être utilisé pour produire ces cartes thématiques statistiques à petite échelle.

Pour le recensement de 2001, l'écoumène de population comprend les îlots dont la densité de population est d'au moins 0,4 habitant au kilomètre carré (soit environ un habitant au mille carré). Afin d'assurer une meilleure visibilité sur les cartes thématiques à petite échelle au niveau de division de recensement, les polygones détaillées de l'écoumène sont généralisées, et les petites zones de représentation d'écoumène qui ne sont pas contiguës sont agrégées. Chaque division de recensement (DR) compte au moins une zone d'écoumène. Lorsqu'on utilise les limites de l'écoumène pour la production de cartes de répartition par points et de cartes choroplèthes, on obtient une représentation plus exacte de la répartition spatiale des données dans les régions géographiques normalisées.

Le Fichier des limites des divisions de recensement – Écoumène de population est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada. Il est disponible gratuitement sur Internet ou est offert sur CD-ROM. Ce fichier n'est pas un fichier des limites cartographiques. Il est offert avec son propre guide de référence.

**92F0039XDF Fichier des limites des régions de tri d'acheminement**

**Nota** — Les produits sur les codes postaux pour le recensement de 2001 sont à l'étude. Ces produits devraient être diffusés au quatrième trimestre de 2002. Les produits contenant les données du recensement de 1996 continueront d'être disponibles jusque-là.

Le **Fichier numérique cartographique des régions de tri d'acheminement du recensement de 1996** est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada. Il décrit les limites des régions de tri d'acheminement (RTA), qui ont été établies d'après les codes postaux saisis sur les questionnaires du recensement de 1996. Après analyse des codes postaux déclarés par les ménages recensés, on a attribué une seule RTA à chaque secteur de dénombrement (il s'agissait



dans la plupart des cas de la RTA déclarée par le plus grand nombre de ménages). Des polygones de RTA ont été formés en groupant des secteurs de dénombrement. Par conséquent, les limites des RTA fondées sur le recensement respectent les limites des secteurs de dénombrement.

#### **92F0157XCF Fichiers du réseau routier (FRR), Recensement de 2001**

Les Fichiers du réseau routier (FRR) contiennent une couche de données sur le réseau routier de l'ensemble du pays et une couche indiquant les limites provinciales et territoriales. La couche du réseau routier comprend les routes, les noms de routes et les tranches d'adresses (attributs d'arcs) ainsi que les codes géographiques identifiant les îlots, les subdivisions de recensement, les régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement, et les provinces/territoires (attributs de polygones). Les tranches d'adresses sont indiquées principalement pour les grands centres urbains du Canada. La couche des limites provinciales et territoriales comprend des données hydrographiques (littoral canadien et lacs intérieurs de grande étendue) ainsi que les limites et les codes géographiques. Les coordonnées numériques sont exprimées en degrés de latitude et de longitude et sont fondées sur le Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83).

Des Fichiers du réseau routier sont offerts pour le Canada, pour chaque province et territoire ainsi que par région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR) divisée en secteurs de recensement.

#### **92F0158XCF Fichier schématique du réseau routier (FSRR), Recensement de 2001**

Le Fichier schématique du réseau routier (FSRR) contient certaines routes (avec leur nom mais sans les adresses) tirées des Fichiers du réseau routier (no 92F0157XCF au catalogue). Les routes incluses sont classées selon quatre niveaux de détail qui conviennent à la cartographie à petite et à moyenne échelles. Le FSRR peut fournir certains traits cartographiques de référence pour la production de cartes thématiques à l'aide des Fichiers des limites cartographiques. La précision de localisation du FSRR ne permet pas des applications telles que le cadastre, l'arpentage et l'ingénierie. Le FSRR ne comprend pas l'hydrographie.

Les Fichiers schématiques du réseau routier sont offerts pour le Canada, les provinces et les territoires ainsi que les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR) divisées en secteurs de recensement.

#### **4. Produits des attributs d'information**

Les produits des attributs d'information donnent des renseignements descriptifs sur les caractéristiques d'un produit. Ces fichiers comprennent : le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) et le Fichier des codes postaux par circonscription électorales fédérales (FCPCÉF).

#### **92F0027XCB Fichier de conversion des codes postaux (FCCP)**

Le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) permet d'établir un lien entre les codes postaux à six caractères et les régions géographiques du recensement de 1996 normalisées (telles que les secteurs de dénombrement, les municipalités, les secteurs de recensement, et ainsi de suite). Il fournit également les coordonnées x, y (latitude et longitude) pour un point qui représente l'emplacement approximatif de la région définie par le code postal afin de permettre des applications cartographiques.

Le FCCP est offert sous forme d'ensemble pour le Canada, les provinces, les territoires, les régions métropolitaines de recensement (RMR) et certaines agglomérations de recensement (AR). Un guide de référence est inclus.

#### **92F0027UCB Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) – mise à jour**

Le FCCP est mis à jour avec de nouveaux codes postaux tous les semestres et est disponible en janvier et en juillet. Les clients doivent acheter le FCCP au prix initial, et les mises à jour (92F0027UDB) ultérieures sont offertes à un prix de mise à jour ou d'abonnement. Le prix de mise à jour est un tarif uniforme qui, dans la plupart des cas, est beaucoup moins élevé que le prix initial. Un rabais additionnel de 25 % sur les mises à jour est offert aux abonnés. Pour bénéficier des avantages de l'abonnement, le client devra déboursier au préalable le coût d'un fichier mis à jour par année, et ce jusqu'à ce que le FCCP représentant la géographie du recensement de 2001 soit diffusé.

Les mises à jour du FCCP sont offertes sous forme d'ensembles standards pour le Canada ainsi que les provinces et les territoires. Un guide de référence est inclus.

#### **92F0028XDB Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)**

Le fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCÉF) permet d'établir un lien entre les codes postaux à six caractères et les circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation électorale de 1996). Une circonscription électorale fédérale est une division territoriale élisant un député à la Chambre des communes.

Le FCPCÉF est un outil conçu pour être utilisé avec les fichiers administratifs contenant les codes postaux. En utilisant les codes postaux comme un lien, les données des fichiers administratifs peuvent être organisés ou totalisés par circonscription électorale fédérale. Ce fichier permet de lier plus de 680 000 codes postaux aux 301 circonscriptions électorales fédérales.

Le FCPCÉF est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada et cinq régions. Un guide de référence est inclus.

#### **92F0028XDB Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996) – Mise à jour**

Des mises à jour bi-annuelles du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCÉF) sont offertes en janvier et en juillet. Les mises à jour diffusées en juillet fournissent les nouveaux codes postaux de janvier de la même année. Les mises à jour en janvier fournissent les nouveaux codes postaux de juillet de l'année précédente. Un guide de référence est inclus. Les clients qui achètent le Fichier des codes postaux par circonscription électorale fédérale (92F0028XDB) au prix initial peuvent acheter les mises à jour ultérieures (92F0028UDB) au tarif de mise à jour (voir le tableau 13).

Les mises à jour du FCPCÉF sont offertes sous forme d'ensemble standard pour le Canada et cinq régions.

## **5. Services géographiques**

Divers services sont offerts, y compris des services de cartographie personnalisée, des services de création de régions personnalisées (service de géocodage) et l'établissement de produits géographiques personnalisés.

**97C0006 Service géographique personnalisé**

Si les produits réguliers ne répondent pas aux besoins d'un utilisateur, celui-ci il peut faire une demande spéciale pour obtenir des produits géographiques non normalisés. Par exemple, il est possible de produire un ensemble différent de fichiers géographiques, d'extraire des données spéciales de même que manipuler ou fusionner l'un ou l'autre des fichiers géographiques informatisés (fichiers des codes postaux, d'attributs, des limites et du réseau routier). Contacter le bureau régional le plus près pour plus de précisions.

**97C0005 Service de géocodage (création d'aires personnalisées)**

Le service de géocodage permet aux utilisateurs de définir les régions géographiques qu'ils souhaitent étudier (régions définies par l'utilisateur ou agrégation de régions géographiques du recensement normalisées) pour obtenir des totalisations de données du recensement. Ces produits géographiques personnalisés sont élaborés à partir d'une agrégation d'îlots ou de côtés d'îlot, au besoin, dans les régions comprises dans le fichier du réseau routier. Les données de la région personnalisée ainsi créée sont transmises aux responsables du recensement pour que des totalisations soient établies. Contacter le bureau régional le plus près pour plus de précisions.

**97C0007 Cartes géographiques personnalisées**

Des cartes thématiques et autres peuvent être produites pour répondre précisément aux besoins des clients. Contacter le bureau régional le plus près pour plus de détails.

## Entente de licence d'utilisation finale

### DROIT D'AUTEUR

Le gouvernement du Canada (Statistique Canada) est le propriétaire ou le concessionnaire de tous les droits de propriété intellectuelle (dont les droits d'auteur) rattachés à ce produit de données. Sur paiement de la redevance requise, vous ou votre organisme, selon le cas, (appelés ci-après «le titulaire de la licence») obtenez une licence non exclusive, incessible et non transmissible d'utilisation de ce produit de données conformément aux modalités de la présente entente. Cette licence ne constitue pas la vente d'une partie ou de la totalité des droits du (des) propriétaire(s).

### CONDITIONS D'UTILISATION

1. Tous les avis de droit d'auteur et de propriété et les conditions d'utilisation liés à ce produit de données doivent être communiqués à tous les utilisateurs de ce produit de données.
2. L'organisme titulaire de la licence ne doit pas transférer ce produit de données, ni l'emmagasiner dans un réseau électronique à l'intention de plus de trois (3) utilisateurs à moins d'obtenir au préalable une permission écrite de Statistique Canada et de payer les frais supplémentaires exigés.
3. Le titulaire de la licence ne doit louer, donner à bail, prêter, accorder en vertu d'une sous-licence, ni transférer ou vendre aucune partie du produit de données ni aucun des droits prévus par la présente entente à quelque personne à l'extérieur de l'organisme titulaire de la licence ou à quelque autre organisme.
4. Le titulaire de la licence ne doit ni désassembler, ni décompiler, ni décortiquer de quelque façon que ce soit les logiciels qui font partie de ce produit de données.
5. Le titulaire de la licence ne doit utiliser aucune partie de ce produit de données pour élaborer ou mettre au point tout autre produit de données ou tout autre service de données à des fins de diffusion ou de mise en marché.
6. Le titulaire de la licence a droit de faire un usage raisonnable du contenu de ce produit de données uniquement à des fins de recherche personnelle, organisationnelle ou de politique gouvernementale ou à des fins éducatives. Cette permission comprend l'utilisation du contenu dans des analyses et dans la communication de résultats et conclusions de ces analyses, y compris la citation de quantités limitées de renseignements complémentaires extraits du produit de données dans de tels documents. Dans tous ces cas, la source des données doit être citée dans tous les documents et toutes les communications au moyen de la mention suivante qui doit figurer au bas de chaque tableau et graphique:  
*Source (ou «Adapté de», s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue du produit, et date de référence du produit.*
7. Le titulaire de la licence devra obtenir la permission de Statistique Canada avant de publier une quantité importante de données extraites du produit de données sous quelque format que ce soit.
8. Toute violation de la présente entente la rend nulle et sans effet. La présente entente sera automatiquement résiliée, sans préavis, si le titulaire de la licence ne respecte pas l'une quelconque de ses modalités. Suite à une résiliation, le titulaire de la licence doit immédiatement retourner ce produit de données à Statistique Canada ou le détruire et certifier sa destruction par écrit à Statistique Canada.

### GARANTIES ET DÉSISTEMENTS

Le produit de données est fourni «tel quel», et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne

sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

**ACCEPTATION DES CONDITIONS**

Il *VOUS INCOMBE* de veiller à ce que votre utilisation de ce produit de données soit conforme aux modalités de la présente entente et de demander préalablement à Statistique Canada la permission écrite d'utiliser le produit à des fins qui ne sont pas autorisées ou précisées dans la présente entente. Toute atteinte aux droits de Statistique Canada peut entraîner une procédure judiciaire.

**TOUTE UTILISATION QUELLE QU'ELLE SOIT DE CE PRODUIT DE DONNÉES  
ATTESTE QUE VOUS ACCEPTEZ LES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE ENTENTE.**

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :**

Services d'octroi de licences  
Division du marketing, Statistique Canada  
Immeuble R.H. Coats, 9ième étage, section A  
Ottawa (Ontario) K1A 0T6, Canada  
Courriel : [licensing@statcan.ca](mailto:licensing@statcan.ca)  
Téléphone : (613) 951-1122  
Télécopieur : (613) 951-1134

© Statistique Canada, 2002